



Achats/cadeaux souvenirs

L'artisanat local, les cadeaux souvenirs ou l'artisanat d'importation foisonnent dans les marchés, les centres commerciaux, les boutiques spécialisées ou même dans certains villages à forte vocation touristique. Parmi les principaux achats se trouvent : les produits dérivés de la canne à sucre (punch, rhums liqueurs), la vanille de Bourbon, les épices, les objets en bois, les livres, etc.

Monnaie/banques cartes de crédit

En tant que département français et région Européenne la monnaie utilisée est l'Euro. Les chèques de la métropole sont censés être acceptés à La Réunion. Dans la pratique, il convient de vérifier auprès du commerçant si ce mode de paiement lui convient.

Cartes de crédit acceptées à La Réunion : Carte Bleue, Visa, Master Card, Diner's, Eurocard, American Express.

Les banques sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Des distributeurs automatiques de billets permettent à toute personne porteuse de cartes bancaires étrangères (Mastercard, Visa, Eurochèques, Cirrus) de retirer des Euros.

La plupart des banques citées ci-après ont des succursales dans les différentes communes de l'île.

BANQUE DE LA RÉUNION

27, rue Jean-Chatel
97400 Saint-Denis
Tél. +262 (0)2 62 40 01 23
www.banquedelareunion.fr

BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OI

60, rue Alexis-de-Villeneuve
97400 Saint-Denis
Tél. +262 (0)2 62 40 55 55
www.bfcoi.com

BNP PARIBAS RÉUNION

67, rue Juliette-Dodu
97400 Saint-Denis
N°Indigo 0820 840 830 (0,12 € TTC/MN)
www.reunion.bnpparibas.net

BRED

18, rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
N°Indigo 0820 336 305 (0,12 € TTC/MN)
www.bred.fr

CAISSE D'ÉPARGNE DE LA RÉUNION

49, rue du Général de Gaulle
97400 Saint-Denis
N°Indigo 0820 010 032 (0,12 € TTC/MN)
www.caisse-epargne.fr

CRÉDIT AGRICOLE DE LA RÉUNION

8, rue Neuve - Barachois
97400 Saint-Denis
Tél. +262 (0)2 62 28 28 28
www.ca-reunion.fr

Calendrier scolaire et jours fériés

VACANCES SCOLAIRES 2011-2012

1^{re} période :

du samedi 1^{er} octobre 2011 après les classes au lundi 17 octobre 2011 le matin.

Vacances d'été austral :

du samedi 17 décembre 2011 après les classes au lundi 23 janvier 2012 le matin.

2^e période :

du samedi 3 mars 2012 après les classes au lundi 19 mars 2012 le matin.

3^e période :

du samedi 5 mai 2012 après les classes au lundi 21 mai 2012 le matin.

Fin des classes :

samedi 7 juillet 2012.

JOURS FÉRIÉS 2011-2012

1^{er} novembre : Toussaint

11 novembre : Armistice 1 918

20 décembre : Abolition de l'Esclavage

25 décembre : Noël

1^{er} janvier : Jour de l'an

25 avril : Lundi de Pâques

1^{er} mai : Fête du Travail

8 mai : Victoire 1 945

2 juin : Ascension

13 juin : Lundi de Pentecôte

14 juillet : Fête Nationale

15 août : Assomption

Services médicaux et urgences

Les services de santé sont assurés dans toute l'île selon les normes françaises. La Réunion est la plate-forme médicale de l'océan Indien en cas d'urgence. On compte au 1^{er} juin 2011, environ 900 cabinets médicaux, 250 pharmacies, 260 cabinets dentaires et 20 établissements sanitaires (hôpitaux et cliniques). L'ensemble de ces établissements est doté d'équipements sophistiqués et modernes. Les services des urgences sont assurés par le 15 (urgences médicales).

Comment s'habiller ?

Prévoir des vêtements d'été légers, mais il est conseillé d'emporter dans sa valise des lainages, car le soir, dans les hauts de l'île, les températures sont plus basses.

Us et coutumes

- Le pique-nique dominical en bord de mer, de rivière ou dans la forêt.
- Les marches sur le feu (cérémonies tamoules).
- Le séga et le maloya (danses traditionnelles lors de fêtes familiales ou populaires).
- Le 20 décembre (commémoration de la date de l'abolition de l'esclavage à La Réunion).
- L'inévitable rhum arrangé (macération de fruits ou de plantes, d'épices ou de graines dans le rhum) avant le cari (de viande, de poissons ou de crustacés), spécialité locale servie avec du riz, des grains (haricots), et le rougail (sauce à base de piments, oignons, tomates).
- Le pâté créole servi le 1^{er} janvier dans les familles réunionnaises.